



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Adoption d'amendements au projet de loi 61

La ministre Guilbault adopte une approche gagnant-gagnant

Montréal, le 20 novembre 2024 — En réaction à l'adoption des amendements au projet de loi 61, créant un nouvel outil permettant aux sociétés de transport de conclure des partenariats pour faire du développement immobilier, l'Alliance TRANSIT, dédiée au financement des transports collectifs au Québec, tient à saluer le cheminement de cette proposition. Il s'agit d'un outil que l'Alliance TRANSIT recommandait dans [son mémoire](#) présenté en consultation parlementaire.

Le développement immobilier, un pas vers une meilleure autonomie financière

Le gouvernement a entendu une demande importante du milieu. En autorisant les sociétés de transport collectif à réaliser en partenariat du développement immobilier, le gouvernement du Québec facilite l'émergence d'un revenu récurrent, autonome et pérenne. Il favorisera l'utilisation plus optimale de terrains, tant dans les banlieues à proximité des gares que dans les secteurs plus urbains.

« Les projets comme celui à proximité de la [station Frontenac](#) ou de la [gare de Saint-Basile-le-Grand](#) doivent se concrétiser. C'est une approche gagnant-gagnant qui répond simultanément à deux crises, parce qu'elle favorise la construction de logement en plus de constituer un outil de financement des transports collectifs », affirme **Christian Savard, directeur général de Vivre en Ville** et porte-parole de l'Alliance TRANSIT.

Tout comme le [processus d'optimisation](#), les développements immobiliers ont le potentiel de permettre des gains significatifs à terme qui contribueront au financement des actifs. Cependant, il demeure indispensable que des [sources de financement complémentaires](#) soient identifiées par le gouvernement du Québec pour améliorer l'offre de service des sociétés de transport. Les enjeux de financement sont bien réels aujourd'hui et requièrent des solutions aujourd'hui.

À propos de TRANSIT

La mission de TRANSIT est de favoriser le développement et l'amélioration des services de transports collectifs au Québec, en s'assurant qu'ils reçoivent le financement nécessaire pour permettre au plus grand nombre possible de citoyens et de citoyennes d'en bénéficier. Depuis sa création en août 2011, TRANSIT publie des rapports d'analyse et fait état de plusieurs recommandations pour pallier la crise des transports et aider le gouvernement et les organisations de transports collectifs à atteindre leurs objectifs d'achalandage d'ici à 2030. L'Alliance TRANSIT regroupe [une cinquantaine d'organisations](#) de divers domaines.

[@AllianceTRANSIT](#) | [@alliancetransit.bsky.social](#)

Renseignements

Samuel Pagé-Plouffe

info@transitquebec.org

514-714-6762

